

portant nomination de Commissaires aux Comptes
auprès de la Société Nationale d'Assurances
et de Réassurance (SONAR)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n° 74-362 du 30 Décembre 1974 portant approbation des statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR)
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) les Camarades :

- CRINOT Adolphe, Administrateur Civil
- DOSSOU-YOVO Edmond Gérard Georges, Expert Comptable.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances



Intendant Militaire de 3^e Classe
Isidore AMOUSSOU

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SG 2 - MF 4 -
MICT 4 - CNR 2 - Ministères 12 - IAA-IGF-
ONEPI-Gde Chano. 4 - SONAR 4 - DI-DB-DCF-
DTCP 4 - JORD 1 - Intéressés 2. SPD 2
DPE-DGAJL-INSAE 6 DCCT 1